

**SARL CABINET BASTIDE &
ALBRIZIO**
Société de Commissaires aux
Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Montpellier
Green Park Bat. A, 149, avenue du
Golf
34670 BAILLARGUES

Tél. 04 67 59 82 78
Fax 04 67 59 48 34
Courriel experts@bastide-albrizio.fr

085 1934

14.11.09

AJ2677

SARL SC2A

Immeuble Le Lancaster
ZAC de L'Aéroport
455 rue Alfred Sauvy
34470 PEROLS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
(Article L 225-147 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Montpellier en date du 2 novembre 2009, dans le cadre de l'opération d'apport en nature de 684 actions de la Société **AT PATRIMOINE SAS**, à la **SARL SC2A**, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article 225-147 du code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de contrat d'apport entre les apporteurs et les représentants de la société bénéficiaire de l'apport. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée, et d'apprécier les avantages particuliers éventuels. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1 PRESENTATION DE L'OPERATION

Il résulte du projet de contrat d'apport entre les parties, les informations suivantes :

1.1 Présentation des parties

1.1.1 Apporteur

Monsieur Christophe ADRIET, né le 2 mars 1966 à Montpellier
De Nationalité Française,
Demeurant 11 rue Simone Signoret – 34430 St-JEAN de VEDAS
Marié à Madame Sabine COULON, le 19 août 2006 à St-JEAN de VEDAS (34) sous le régime de la séparation de bien reçu par Maître Vincent CAPELA-LABORDE, notaire à MONTPELLIER, le 19 juillet 2006

Fait apport de 684 parts en pleine propriété de la société AT PATRIMOINE, société par actions simplifiée au capital de 152 000 €, ayant son siège social à PEROLS (34), 445 rue Alfred Sauvy – Le Lancaster – Zac de L'Aéroport, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 438 600 108 RCS MONTPELLIER, représentée par Monsieur Christophe ADRIET, Président de la Société et Monsieur Lionel LOPES, Directeur Général Délégué.

1.1.2 Société bénéficiaire de l'apport

La société SC2A, Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €, ayant son siège social 455 rue Alfred Sauvy – Le Lancaster – Zac de L'Aéroport, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 507 869 550 RCS MONTPELLIER.

1.2 Motifs et buts de l'opération

Cet apport s'inscrit dans une opération globale de restructuration.

La restructuration envisagée va être initiée, dans un premier temps, par le présent apport des titres de la société AT PATRIMOINE qui permettra entre autre, une meilleure gestion par la société mère SC2A des ressources et des besoins de sa filiale.

2 NATURE EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

2.1 Description des biens apportés

Il est fait apport de 684 actions en pleine propriété de société AT PATRIMOINE.

2.2 Informations concernant la société dont les titres sont apportés

La société AT PATRIMOINE est une société par Actions Simplifiée au capital de 152 000 € divisé en 1 520 actions.

Le société a notamment pour objet : le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

2.3 Valeur des apports

La valeur des apports des 684 actions SAS AT PATRIMOINE a été fixée d'un commun accord entre les parties à un prix ferme de 450 000 €, soit une valorisation de 657,89 € par action.

2.3.1 Modalité de l'opération

La société SC2A aura la propriété et la jouissance des 684 actions SAS AT PATRIMOINE apportées à compter de la date de signature du contrat d'apport.

2.4 Rémunération de l'apport

Pour le calcul de la rémunération de l'apport, la valorisation a été fixée à partir de la situation nette de la société du dernier exercice connu (31-12-2008), majorée des résultats bénéficiaires des années 2009 et 2010 constatés aux budgets prévisionnels.

Le résultat de cette méthode donne une valeur nette globale pour la SAS AT PATRIMOINE de 1 000 000 €, soit une évaluation des 684 parts à 450 000 €.

2.4.1 Augmentation de capital

De ce fait, l'apport ci-dessus désigné et évalué à 450 000 €, sera rémunéré par, l'attribution de 45 000 parts nouvelles, d'une valeur nominale de 10 € chacune, émises par le bénéficiaire à titre d'augmentation de son capital social.

3 NOS DILIGENCES ET APPRECIATIONS SUR LA VALEUR DES APPORTS

3.1 Diligences effectuées

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires conformément aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Contrôler la réalité des apports
- Analyser la méthode de valorisation des apports
- Analyser la situation comptable au 30-06-2009.
- Analyser les budgets prévisionnels 2009 et 2010.

4 CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à **450 000 €** n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Baillargues le 20 novembre 2009

Gioacchino ALBRIZIO
Commissaire aux Apports

